
Séance du 8 avril 2010

OBJET : Fixation des indemnités des adjoints

L'an deux mille dix et le 8 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José. M. CHABROT Frédéric

M. CHABROT Frédéric a été élu Secrétaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
- Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune, la population est inférieure à 500 habitants
- Vu les délégations de fonction accordées aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec prise d'effet immédiat

- d'octroyer 6 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif de la fonction de 1er adjoint au Maire
- d'octroyer 5 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif de la fonction de 2ème adjoint au Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 15/04/2010

Le Maire, P.BEDEL

